

P2 La gestion de crise

Projet Flinkman : le rôle crucial des régions européennes

P4 L'évaluation des risques

Pleins feux sur les partenaires du projet Flinkman

P6 Le temps est compté

L'UE et ses programmes de lutte contre les catastrophes naturelles



RÉGIONS ET CATASTROPHES NATURELLES

Éditorial



Chaque année, les catastrophes naturelles touchent 230 millions de personnes, font près de 85 000 morts à travers le monde, et leur coût annuel est estimé à 15 milliards d'euros rien que pour l'Europe. Depuis 1998, pour ce même continent, les inondations ont fait 700 morts, provoqué le déplacement d'un demi-million de personnes

et coûté 25 milliards d'euros en dommages économiques assurés. La planification d'urgence et la coopération inter-régionale doivent donc être développées afin de minimiser les vastes conséquences humaines, économiques et environnementales de ces catastrophes.

Certaines initiatives, comme le projet Flinkman, visent à réunir les acteurs engagés dans la gestion des risques d'inondation et peuvent donc faciliter l'instauration d'un meilleur cadre de lutte. La région Grecque de Macédoine et Thrace est ainsi bien placée pour conseiller les autres régions en la matière, puisqu'elle travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des niveaux de gouvernance sur la politique de l'eau. Quatre fleuves transfrontaliers (le Vardar, le Strymon, la Mesta et la Maritsa) prennent leur source dans l'Ancienne République yougoslave de Macédoine et en Bulgarie, et traversent la région. C'est pourquoi la gestion des risques d'inondation fait partie des responsabilités majeures de la région.

Il apparaît de plus en plus qu'une gestion coordonnée des entités transfrontalières chargées de la gestion de l'eau, de même qu'une harmonisation des politiques entre pays frontaliers, sont nécessaires à la mise en œuvre de politiques efficaces, telle que l'envisage la directive-cadre de l'UE sur l'eau et les risques d'inondation. Nous avons hâte de partager avec nos partenaires régionaux et nationaux les connaissances acquises par le biais de notre engagement dans des projets européens traitant de ces domaines.

Puisque le réchauffement climatique, les mutations de l'activité industrielle et l'expansion démographique entraîneront irrémédiablement une recrudescence des catastrophes naturelles, il est plus vital que jamais que les régions travaillent de concert sur la gestion des risques encourus. Pour autant que l'on sache, les catastrophes, elles, ne connaissent pas de frontières. |

Thymios N. Sokos

Secrétaire général, administration décentralisée de Macédoine et Thrace (GR)

Quand frappe la catastrophe

Les régions d'Europe n'ont d'autre choix que de travailler ensemble si elles veulent faire face à la recrudescence de catastrophes naturelles



La rivière Fulda en crue, Hessen (D), janvier 1995

Le tremblement de terre et le tsunami de mars qui ont frappé le Japon et fait plus de 11 000 morts – sans parler des ravages des fuites radioactives de la centrale de Fukushima – prouvent qu'aujourd'hui plus que jamais, il est crucial que chaque niveau de gouvernance prenne une part active à la réduction du risque de catastrophes naturelles et à la coordination des réponses le cas échéant.

Une situation alarmante

Les chiffres de la Commission européenne sont plus qu'effrayants. Ils indiquent que les catastrophes naturelles font environ 230 millions de victimes et 85 000 morts chaque année dans le monde, soit une augmentation de 500 % depuis 1975 ! Et cela sans compter le fait que le réchauffement climatique, les mutations de l'activité industrielle et la croissance démographique devraient entraîner une recrudescence de ces catastrophes. Une multitude d'entre elles a ainsi frappé l'Europe et le monde entier l'année dernière. On peut citer entre autres le tremblement de terre en Haïti, les

inondations au Pakistan, au Royaume-Uni et en Pologne, les écoulements de boue toxique en Hongrie et les feux de forêts en Russie.

Quantité de régions d'Europe sont dangereusement exposées à ces catastrophes de par leur situation géographique. L'archipel des Açores (P) doit par exemple faire face à des problèmes structurels aggravés par son isolement, sa petitesse et son rude climat. C'est d'ailleurs cet isolement qui a poussé les Açores à développer des mesures préventives.

Une coopération régionale nécessaire

Pour faire face à la recrudescence des catastrophes naturelles et de celles liées à l'activité humaine, chaque région doit s'approprier son propre territoire et développer des plans d'action adaptés. Les régions ne doivent pourtant pas oublier de travailler main dans la main, par le biais d'initiatives comme le projet Flinkman, afin d'apprendre les unes des autres et de coordonner leurs actions. |

La gestion de crise

Les régions jouent un rôle prépondérant dans la poursuite des ambitieux objectifs du projet Flinkman en matière de gestion des risques d'inondation



Réunion des partenaires du projet Flinkman, Wiesbaden, Hessen (D)

Coopération, coordination, communication. Ce sont là les principes directeurs du projet Flinkman, qui vise à améliorer la gestion des risques d'inondation via un cadre réunissant l'ensemble des acteurs impliqués dans ce domaine, à promouvoir l'échange de bonnes pratiques dans l'ensemble de l'UE au moyen d'outils de soutien, et à encourager les pratiques interrégionales et transnationales de gestion de crise en Europe.

Forte de 270 régions issues de 34 pays, l'ARE est une plate-forme d'une importance capitale pour atteindre ces ambitieux objectifs et faire connaître le projet au niveau régional. Entre 2007 et 2009, son réseau de planification d'urgence avait pour tâche de déterminer comment les régions d'Europe pouvaient développer des stratégies communes et partager leurs ressources pour répondre aux situations d'urgence. Le projet Flinkman marque la fin du travail de ce réseau, qui cherchait notamment à améliorer les connections entre les services régionaux et à déterminer comment les régions pouvaient mettre en commun leurs équipements pour répondre aux situations d'urgence. Ces idées ont toutes été adaptées au projet Flinkman afin de faciliter une meilleure gestion des risques d'inondation.

Une Europe de partenariats

Le projet Flinkman est mené par l'administration décentralisée de Macédoine et Thrace (GR). Sont également impliqués : la province de Noord-Brabant (NL), le Land Hessen (D), ainsi que l'ARE, le Balkan Environment Centre (GR) et Sigma Consultants (GR), qui apportent respectivement leur soutien en matière de diffusion, d'expertise environnementale et de conseils sur la planification de projets.

Cofinancé par la Commission européenne dans le cadre de l'instrument financier de protection civile, Flinkman vise à réunir des partenaires en vue d'élaborer un plan de gestion

des risques d'inondation. On espère que la création d'outils de soutien basés sur des applications informatiques facilitera l'extension des réseaux et l'échange de bonnes pratiques à travers l'UE. Ce projet tiendra compte des méca-

“Le projet Flinkman vise à réunir des partenaires en vue d'élaborer un plan de gestion des risques d'inondation”

nismes de protection civile existants, tout en encourageant la coopération avec les organisations engagées dans la gestion des risques d'inondation en Europe.

Mesurer les progrès

En tant que partenaire, l'ARE a pour rôles principaux de sensibiliser, diffuser des informations sur le projet Flinkman, et informer les membres sur les progrès du projet. Grâce au travail effectué avec ses membres, l'ARE recueille sur le terrain des informations sur les bonnes et mauvaises pratiques des régions et envisage des moyens d'appliquer les bonnes pratiques dans l'ensemble de celles-ci.

L'ARE joue également un rôle prépondérant en matière de coopération entre les régions membres et les partenaires extérieurs. De plus, elle stimule le développement de services adaptés à la planification d'urgence. Grâce à son expérience, l'ARE facilite l'identification des partenaires susceptibles de faire avancer le projet et de proposer des stratégies performantes. Ce sont ces stratégies adoptant une approche par le bas qui contribueront principalement à la réussite du projet, dont l'ambition est de fournir des outils innovants en matière de prévention des risques et de gestion de crise. |



Ourania Georgoutsakou

Coordnatrice politique principale de la Commission 'Politique sociale et Santé publique' de l'ARE

—Entretien

ARE : Qu'attendez-vous du projet Flinkman ?

OG : J'espère qu'il montrera aux régions à quel point il est important d'inclure l'ensemble des acteurs dès les premières étapes du développement des plans de prévention et de gestion. Ainsi, nous pouvons élaborer un plan détaillé prenant en compte la totalité des aspects de la planification et de la réponse, tout en permettant à tous d'y prendre part. Ce principe de l'ARE relatif à la direction régionale veut que l'inclusion des acteurs dès les stades les plus précoces du projet résulte en des politiques détaillées qui recueillent l'adhésion et le soutien de l'ensemble des acteurs concernés.

ARE : Pourquoi est-il important que les régions travaillent sur la gestion de crise ?

OG : La gestion de crise n'est peut-être pas toujours une compétence directement régionale, mais au final, ce sont bien les femmes et hommes politiques régionaux qui sont responsables de la protection de leurs citoyens et de leur territoire. En ce 21^e siècle, et au vu des moyens technologiques dont nous disposons, des progrès que nos sociétés ont accomplis, les citoyens ne peuvent décemment pas accepter que des catastrophes naturelles qui auraient pu être anticipées et prévenues tuent leurs congénères.

Il est important que chaque région ait une parfaite connaissance de ses spécificités géographiques, des risques qu'elle encoure et des ressources dont elle dispose pour prévenir et gérer ces catastrophes. Certes, la protection civile est hiérarchisée, mais les régions peuvent contribuer à minimiser les risques et doivent s'assurer qu'elles sont préparées à répondre à toute catastrophe potentielle. |

Les partenaires du projet

Provincie Noord-Brabant



LA PROVINCE DE NOORD-BRABANT

Les rôles principaux de Noord-Brabant ont trait au développement spatial, l'accessibilité et la mobilité, la politique économique régionale et enfin, la culture et l'identité régionale. À travers son engagement dans le projet Flinkman, Noord-Brabant facilite le partage de connaissances et de bonnes pratiques entre les régions. |

HESSEN



LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, L'ÉNERGIE, L'AGRICULTURE ET LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS DU LAND HESSEN (HMUELV)

Ce ministère est chargé de toutes les questions ayant trait à la protection de l'environnement et aux ressources naturelles. La riche expérience du HMUELV en matière de coopération interrégionale et transfrontalière, et en particulier dans le domaine de la lutte contre les inondations et des mesures de précaution, est particulièrement utile dans le cadre du projet Flinkman. |



BALKAN ENVIRONMENT CENTRE (BEC)

La durabilité est au cœur des préoccupations du BEC, qui fournit aux décideurs du sud-est de l'Europe des outils pour planifier et mettre en œuvre une bonne gestion de l'environnement. En accord avec les objectifs du projet Flinkman, le BEC travaille également à l'information des responsables politiques sur les démarches pratiques nécessaires à la prévention et à l'atténuation des risques d'inondation. |



ΕΛΛΗΝΙΚΗ ΔΗΜΟΚΡΑΤΙΑ
ΑΠΟΚΕΝΤΡΩΜΕΝΗ ΔΙΟΙΚΗΣΗ
ΜΑΚΕΔΟΝΙΑΣ - ΘΡΑΚΗΣ

LA RÉGION DE MACÉDOINE ET THRACE

La région de Macédoine et Thrace s'engage en premier lieu à réunir les acteurs de la planification d'urgence et à aider l'ensemble des acteurs du projet à comprendre de quelle manière ils peuvent développer leurs ressources en vue d'assurer une meilleure coordination. La direction de la protection civile de la région possède une grande expérience en matière de situations d'urgence et les mesures préventives constituent une part importante des plans d'action régionaux. Il incombe à la région de Macédoine et Thrace de mettre en œuvre ces plans et d'informer les citoyens sur la gestion de crise. |



L'ASSEMBLÉE DES RÉGIONS D'EUROPE (ARE)

Forte de 270 régions issues de 34 pays, l'ARE est en mesure de dynamiser la coopération interrégionale en matière de planification d'urgence. Par le biais du projet Flinkman, l'ARE effectue un travail de sensibilisation et de diffusion d'informations sur les stratégies et outils efficaces pour prévenir les risques et gérer les crises. |



SIGMA CONSULTANTS

SIGMA Consultants est une société d'ingénierie et de conseil, active sur les marchés grec et européen. Elle travaille sur un ensemble d'agendas, dont la planification et la gestion de projets, la politique environnementale, la santé et la sécurité – y compris les plans d'urgence – qui s'avèrent particulièrement utiles dans le cadre du projet Flinkman. |

L'évaluation des risques

Pleins feux sur les partenaires du projet Flinkman

—Entretiens

Marja Segers, conseillère politique pour les questions d'inondations de la province de Noord-Brabant



ARE : Quel intérêt présente le projet Flinkman pour vous ?

MS : Flinkman nous offre la possibilité de tirer des enseignements des autres régions d'Europe dans le domaine de la planification d'urgence. Nous pouvons également partager nos expériences avec d'autres régions, notamment en matière de prévention et de mesures structurelles destinées à améliorer la sécurité.

ARE : Qu'en attendez-vous ?

MS : Il s'agit non seulement de relier les acteurs de notre région qui travaillent sur la sécurité, et dont les approches diffèrent, mais aussi de partager des connaissances entre les différentes régions d'Europe qui y participent.

ARE : Quelle expérience votre région a-t-elle des catastrophes naturelles ?

MS : Les Pays-Bas ont une grande expérience en matière de protection contre les risques d'inondation. Nous construisons un grand nombre de digues le long de la mer pour regagner du terrain, ainsi que le long des fleuves pour nous protéger. Nous avons subi d'importantes inondations par le passé et en avons déduit que nous devions adopter une nouvelle approche. Augmenter le nombre de digues n'est pas une solution durable. Nous donnons à présent plus d'espace aux rivières, tout en améliorant la qualité spatiale du bassin fluvial. |



Matthias Löw travaille dans le domaine de l'hydrologie et de la protection contre les inondations au ministère de l'environnement, l'énergie, l'agriculture et la protection des consommateurs de Hessen

ARE : Qu'attendez-vous du projet Flinkman ?

ML : En ce qui nous concerne, il s'agit de développer une stratégie de communication sur les risques d'inondation en renforçant l'engagement des partenaires.

ARE : Quelle expérience votre région a-t-elle en matière de catastrophes naturelles ?

ML : La dernière crue de grande envergure du Rhin date de la fin des années 80, lorsque des digues cédèrent, touchant une zone peuplée de 240 000 personnes, pour un coût total estimé à 3 milliards d'euros. La stratégie actuelle de réponse aux catastrophes naturelles consiste, du moins en partie, à effectuer des exercices de contrôle réguliers.

ARE : Y'a-t-il des bonnes pratiques que vous aimeriez plus particulièrement souligner ?

ML : Le premier plan de protection contre les risques d'inondation de Hessen a été conçu pour le bassin de la Fulda. La question de la communication avec les acteurs fut cruciale durant sa mise en œuvre et constituera la contribution de Hessen au réseau rapprochant les différents acteurs. |



Le **Dr Nikolaos Tsotsolis** est directeur général de l'aménagement du territoire et de la politique environnementale auprès de l'administration décentralisée de la région de Macédoine et Thrace

ARE : Qu'espérez-vous du projet Flinkman ?

NT : Le projet Flinkman a pour objectif d'instaurer un cadre destiné à accroître l'engagement des acteurs sur l'ensemble des questions de sécurité.

ARE : Quelle expérience votre région a-t-elle des catastrophes naturelles ?

NT : Notre région est considérée comme une zone de grande activité sismique. Ces dix dernières années, nous avons également subi des crues éclair. D'importants fleuves transfrontaliers traversent la région. La gestion de l'eau est donc un problème crucial en ce qui nous concerne.

ARE : Quel est le rôle des régions en matière de planification d'urgence ?

NT : Si les autorités régionales de protection civile sont parfaitement entraînées et expérimentées en matière de catastrophes naturelles, elles sont surtout capables de répondre à une catastrophe qui vient de se produire. Les autorités de protection civile invoquent et soutiennent la pleine participation d'organisations bénévoles pour se préparer à ces catastrophes. De ce fait, elles organisent des exercices pour tester deux points d'une importance capitale, à savoir l'aptitude des régions à faire face à ces catastrophes et les niveaux de coopération. |



Le **Professeur George Zalidis** est responsable de la politique des sciences au Balkan Environment Centre

ARE : Quel intérêt ce projet présente-t-il pour vous ?

GZ : Notre but est de fournir aux décideurs du sud-est de l'Europe des informations et des outils fiables en vue de planifier et mettre en œuvre des activités de gestion de l'environnement. Nous travaillons aussi sur la prévention et l'atténuation des risques d'inondation. Nous espérons que notre contribution au développement des outils de communication de Flinkman facilitera l'échange de connaissances et d'expériences entre les acteurs engagés dans la protection contre les risques d'inondation.

ARE : Concrètement, comment contribuez-vous au projet ?

GZ : Notre approche se fonde sur l'échange de données et de bonnes pratiques en vue d'optimiser la prise de décisions sur les questions environnementales. Nous espérons que ce réseau d'échange d'informations étendra la portée du projet au-delà de l'actuel partenariat et inclura les acteurs clés du sud-est de l'Europe qui sont engagés dans la protection contre les risques d'inondation. |

Sur le terrain

Voyons à présent des exemples de bonnes pratiques en matière de gestion des catastrophes dans le comté de Timis (RO), la Generalitat Catalunya (E) et aux Açores (P)



© Nelu Crăciun

Comté de Timis (RO)



© Eduard Maluquer

El Pedraforca, Catalunya (E)



© L. Loughneast

Île de São Miguel, Açores (P)

Timis

Situé dans le territoire de Banat, le comté de Timis est le plus grand de Roumanie et s'étend sur près de 9 000 km². Bordé entre autres par les Carpates, le Mures et le Danube, il est particulièrement vulnérable aux crues.

Suite à d'importantes inondations survenues en 2005, le comté a créé de nouveaux mécanismes pour faire face aux dangers environnementaux. Parmi ces mécanismes, on peut citer la création d'un centre régional et transfrontalier de prévention et d'intervention dédié aux catastrophes. Ce centre fournissait notamment aux spécialistes et bénévoles une formation aux situations d'urgence. Par ailleurs, le comté de Timis a développé un système de cartographies des risques basé sur les crues passées, ainsi qu'un inventaire du matériel.

Le projet Safer (Service Application For Emergency Response) a été créé pour déployer une réponse immédiate aux situations d'urgence. Ce projet porte sur l'évaluation et la cartographie des risques et a été développé en collaboration avec le programme FP7 de l'UE. Il a pour but de faciliter la préparation aux situations de crise, ainsi que leur prévention.

Les services d'analyse des risques d'inondation du GMES de Timis encouragent également l'application de la directive « Inondations » de l'UE (voir page six) en fournissant aux pays et régions de l'UE des informations détaillées sur la gestion des risques d'inondation. Ce projet utilise les informations issues de l'observation de la terre pour harmoniser et comparer les données cartographiques, l'objectif général étant de consolider et de valider des services simples de gestion des risques d'inondation, de la cartographie à la modélisation en passant par l'évaluation des dégâts. |

Catalunya

Située à l'extrême nord-est de la péninsule ibérique, la région Catalunya a essuyé une grande variété de catastrophes naturelles en quelques années, telles que des crues éclair le long de la côte et autour des cours d'eau montagneux, des feux de forêts meurtriers et des graves épisodes de sécheresse. C'est pourquoi la région a adopté des mesures innovantes de planification d'urgence.

Si le gouvernement espagnol décide des directives du plan, ce sont les gouvernements régionaux qui en sont au final responsables. Les municipalités pour lesquelles le risque est très élevé, élevé ou modéré doivent en effet disposer d'un plan d'urgence. Ces plans comprennent une cartographie des risques, ainsi qu'une organisation et une stratégie de réponse adaptées. Ils associent évaluation du danger et identification des zones inondables, des potentielles victimes et de l'ampleur des dégâts subis par les infrastructures routières et les bâtiments.

Le gouvernement régional travaille également avec des conseillers scientifiques et techniques tels que le service météorologique et l'agence des eaux de Catalunya, en vue de fournir des prévisions météorologiques avisées, ainsi que des conseils sur les barrages et l'aménagement des cours d'eau.

La région a également cherché à développer un système d'alerte rapide pour les seuils pluviométriques, qui sont mesurés en fonction de l'intensité et de l'accumulation des précipitations. Ce système peut contribuer à se préparer aux inondations et à les prévenir. Le gouvernement catalan travaille aussi avec des services d'urgence tels que le centre d'opération d'urgence, ou encore avec le gouvernement national et des entreprises privées, afin de fournir un soutien logistique et pratique aux populations touchées par les inondations. |

Açores

L'archipel portugais des Açores est composé de neuf îles volcaniques situées au centre de l'Océan Atlantique Nord, entre l'Europe et l'Amérique. En quelques années, ces îles ont été frappées par toutes sortes de catastrophes (séismes, tempêtes, inondations, éruptions volcaniques) qu'elles ont eu de grandes difficultés à affronter en raison de leur situation géographique. L'archipel ne peut en effet compter sur une aide continentale en cas de catastrophe, étant situé à environ 1 500 km de Lisbonne et 3 900 km de la côte est de l'Amérique du Nord. C'est pourquoi les Açores ont besoin d'excellentes mesures de prévention et de plans d'action de premier ordre.

Entre 1997 et 2005, les catastrophes naturelles ont tué des dizaines de personnes et coûté à la région la somme colossale de 320 millions d'euros. En octobre 1997, la crue éclair de Ribeira Quente a provoqué un glissement de terrain qui a fait 29 morts et causé des pertes matérielles de 21 millions d'euros. Quant aux coulées de boue et à l'inondation de mars 2005, elles ont tué trois personnes et fait plusieurs disparus. Et ce ne sont là que deux exemples !

Les pertes humaines et matérielles dues aux inondations sont immenses. Par conséquent, la région travaille avec les services des pompiers et de la protection civile des Açores pour mettre en place un nouveau système d'alerte.

Parmi les initiatives développées par la région et destinées à appuyer le système d'alerte rapide figurent deux réseaux de surveillance (hydrologique et sismique) ainsi que de nouveaux moyens de cartographie météorologique. Ce système devrait aider les régions à mieux se préparer à prévenir et affronter les catastrophes naturelles. |

Le temps est compté

De la gestion des risques d'inondation à la protection civile, l'UE possède plusieurs programmes et mécanismes de financement destinés à faciliter la lutte contre les catastrophes naturelles, en Europe et ailleurs

La stratégie de prévention des catastrophes

Adoptée en 2009, la stratégie de prévention des catastrophes de l'UE vise les urgences transfrontalières nécessitant une réponse conjointe des états membres. Elle fait appel à des fonds communautaires pour dynamiser la coordination entre états membres et améliorer l'information sur les catastrophes naturelles et celles résultant de l'activité humaine.

Cette stratégie a pour objectif de faciliter l'accès aux systèmes d'alerte rapide et de dresser un inventaire européen des informations et bonnes pratiques dans ce domaine. Un autre aspect de cette stratégie vise à réduire le risque de catastrophes naturelles à l'échelle mondiale et implique un travail commun avec les pays en voie de développement en vue de l'élaboration des stratégies nationales d'atténuation de ce risque.

L'assistance de la protection civile

Depuis 2001, le mécanisme européen de protection civile facilite la coopération en matière de réponse aux catastrophes. Ce mécanisme, employé à plus de cent reprises depuis sa création, regroupe les 27 états membres (plus la Croatie, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège) et implique une mise en commun des ressources. Celles-ci sont ainsi disponibles pour les pays victimes de catastrophes à travers le monde.

La directive « Inondations »

Alors que la fréquence et la gravité des inondations est vouée à augmenter en raison du changement climatique,



L'UE apporte des programmes d'aide afin de faire face aux catastrophes

le Parlement européen et le Conseil de l'UE ont conclu un accord en 2007, sous la forme de la directive « Inondations », dont le but est d'évaluer et de gérer les risques. Celle-ci envisage une stratégie en trois étapes. Elles requièrent des états membres qu'ils dressent des plans de gestion des risques d'inondation pour ceux de leurs bassins fluviaux et zones côtières qui comportent un risque élevé d'inondation. Les pays appartenant à l'UE devront fournir un rapport d'évaluation des risques d'inondation en 2011, des cartes répertoriant les zones à fort risque d'inondation d'ici 2013 et des plans complets de gestion des risques d'inondation d'ici 2015. |

Agenda 2011

Conférence finale du projet Flinkman
8-9 décembre 2011

Thessalonique - Macédoine et Thrace (GR)

Contacts à l'ARE

Commission 'Politique sociale et Santé publique':

Ourania Georgoutsakou
Coordnatrice politique principale
g.ourania@aer.eu
+32 2 880 95 65

Claudia Meschede
Coordnatrice politique
c.meschede@aer.eu
+33 3 88 22 74 35

Liens utiles :

Projet Flinkman <http://www.flinkman-project.eu/>

Plan d'action d'urgence de l'ARE <http://www.aer.eu/fr/themes-majeurs/plans-durgence.html>

Stratégie pour la prévention des catastrophes dans l'UE
http://ec.europa.eu/news/environment/090224_1_fr.htm

Protection civile européenne
http://ec.europa.eu/echo/civil_protection/civil/prote/cp01_en.htm

Programme européen d'action contre les inondations
http://ec.europa.eu/environment/water/flood_risk/key_docs.htm

Directive « Inondations » de l'UE http://ec.europa.eu/environment/water/flood_risk/index.htm



ARE - AER - VRE Dossier // Régions et catastrophes naturelles // Été 2011
Dossier thématique de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE)

Directeur de la publication Klaus Klipp // **Rédactrice en chef** Francine Huhardeaux // **Rédaction** Martha Moss
Assistants de la rédaction Laura Waldvogel et équipe ARE // **Traduction** Nicolas Cognard (F), Andreas Gressmann (D) // **Conception et mise en page** Atelier Poste4 - F-67000 Strasbourg // **Impression** OTT Imprimeurs - F-67310 Wasselonne // **Tirage** (en trois langues): 6 000 ex. // Reproduction autorisée avec mention de la source // Juin 2011

ARE www.aer.eu // Secrétariat Général // 6 rue Oberlin - F-67000 Strasbourg // Tél.: +33 3 88 22 07 07 // Fax: +33 3 88 75 67 19 // E-mail: secretariat@aer.eu

Bureau à Bruxelles // Avenue Louise 210 - B-1050 Brussels // Tél./ Fax: +32 2 880 9560 // E-mail: aer.brussels@aer.eu



Avec la contribution de l'Instrument financier de la protection civile de la Commission européenne. Seule la responsabilité de l'auteur est engagée. La Commission n'est en aucune manière responsable de l'usage qui sera fait des informations contenues dans ce document.